



CLUB FRANÇAIS DU BULLDOG CONTINENTAL

CODE D'ETHIQUE

L'engagement de l'éleveur prend effet à la date de la signature du Code d'éthique.

Cet engagement se renouvelle annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties.

Les éleveurs qui signeront ce code d'éthique, ainsi que toute personne habitant sous son toit, s'engagent à en respecter l'intégralité.

Pour y adhérer, l'éleveur doit satisfaire les points suivants :

- Etre détenteur d'un affixe.
- Etre adhérent du Club et être à jour de ses cotisations.
- Etre sur la liste des éleveurs du Club depuis au moins 2 ans.
- Avoir élevé au minimum 2 portées de Bulldog Continental.
- Fournir tous les justificatifs demandés.
- Respecter les règlements généraux de la cynophilie française et de l'élevage.

Il doit :

EXPOSITIONS

- Présenter un de ses chiens au moins une fois par an à la Nationale d'élevage ou à une Régionale d'élevage ou au Championnat de France.
- Respecter les organisateurs et les jugements lors de toutes manifestations canines.
- S'engager à promouvoir le Club et adopter une attitude convenable et conforme à l'éthique du Club ainsi que vis-à-vis des autres clubs.
- Avoir une attitude correcte et courtoise y compris sur les réseaux sociaux et éviter les sujets qui prêtent à conflits (religion, politique, conflits entre éleveurs, jugements...).

SANTE - REPRODUCTION

- N'utiliser pour la reproduction que des chiens confirmés, identifiés ADN avec empreinte enregistrée à la SCC, inscrits au LOF (Livre des Origines Français) ou avec pédigrée pour les chiens étrangers.
- Toute portée de chiots doit atteindre la cotation de 3 au minimum ; un étalon étranger sera assimilé à la cotation 1 ou 3 s'il est Champion.
- Ne pas accepter de faire une saillie avec une chienne non confirmée ou non inscrite au LOF ou sans pédigrée ni avec une chienne en mauvais état sanitaire.
- Ne pas dépasser trois portées par lica sur une période de deux ans.
- Vacciner tous les chiens de l'élevage.
- Respecter les dépistages « santé » établis par le Club.
- Effectuer les radios des hanches de ses géniteurs et les envoyer pour lecture officielle.
- Tenir informer le Club de la néo natalité au sevrage : des naissances et de leur déroulement (nombre de chiots, mises bas naturelles ou par césarienne...); de l'état de santé des chiots (fentes palatines, souffle au cœur...). Ces données qui resteront confidentielles et qui ne seront pas divulguées sont utiles à notre race et à son devenir.
- Prévenir le club de toute vente de chiot déclaré non confirmable.

CHIOTS

- Faire inscrire sur la liste du club tous les chiots disponibles à la vente.
- Inscrire TOUS les chiots de sa reproduction au LOF, sans exception (même ceux présentant des défauts de conformité, tel par exemple une « queue courte »...) afin qu'ils disposent tous d'un certificat de naissance.
- Accepter la visite d'un délégué mandaté par le Club ou la visite de la SCC (Société Centrale Canine).
- Inciter (leur remettre le formulaire d'adhésion) ou offrir l'inscription au Club de tous les acquéreurs.
- Remettre au club la liste des tous les acquéreurs sans exception.
- Remplir le formulaire de suivi de portée et le transmettre au Club.

Le Club Français du Bulldog Continental s'engage à publier sur son site, en tête de liste, les éleveurs signataires du Code d'éthique. Le texte du Code d'éthique sera disponible sur le site ainsi que les modalités d'inscription.

En cas de manquement aux engagements de la part d'un éleveur signataire de ce Code, le comité du Club Français du Bulldog Continental se prononcera sur l'opportunité de son retrait de la liste.

Le Club ne pourra être tenu juridiquement responsable à quelque niveau que ce soit des agissements des signataires du code d'éthique dans le cadre de leur activité.

Ce Code d'éthique pourra évoluer pour le bien-être de la race et les signataires en seront informés.

Toute demande d'adhésion à ce code d'éthique sera soumise à l'accord préalable du comité du CFBC.